

**Une politique ambitieuse en faveur
d'un développement humain et durable
du territoire francilien**

L'Île-de-France est l'une des régions les plus dynamiques et les plus attractives au niveau mondial. Le Conseil régional mène une politique volontariste et novatrice. Il jette ainsi les bases d'un nouvel écosystème alliant performance économique, ancrage territorial, responsabilité sociale et environnementale.

En perspective de l'action de la Région Île-de-France se profile une dynamique de croissance riche en emplois de qualité, respectueuse de l'environnement, bénéficiant au plus grand nombre de Franciliennes et Franciliens comme à ses différents territoires.



 **île de France**

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France
Unité Développement
Direction du Développement
Économique et de l'Emploi
35, boulevard des Invalides
75007 Paris

 **N° Azur 0 810 18 18 18**

www.iledefrance.fr



**200 PME-PMI FRANCILIENNES
SOUTENUES PAR
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

***AVEC LA RÉGION,
BOOSTEZ
VOTRE ENTREPRISE.***

Vous êtes à la tête d'une PME-PMI. Vous avez de l'ambition pour votre entreprise. Vous voulez passer à la vitesse supérieure. La Région est à vos côtés.



200 stratégies de développement de PME-PMI franciliennes soutenues par la Région Île-de-France

PM'UP : un accompagnement pour soutenir les PME-PMI à fort potentiel.

Moteur économique de la région, les PME-PMI franciliennes sont porteuses de savoir-faire, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. Pour révéler tout leur potentiel, la Région Île-de-France les aide à grandir pour devenir des acteurs à l'échelle internationale.

PM'UP : met à votre disposition des moyens pour identifier de nouveaux leviers de croissance ainsi que des financements pour agir.

Vous êtes sur un marché concurrentiel, pour en devenir un des leaders vous développez un projet porteur d'innovation technologique, sociale, environnementale, organisationnelle, commerciale...Corrélativement, vous prévoyez une croissance de l'ordre de 50% sur 3 ans de vos effectifs et du chiffre d'affaires de votre entreprise.

Vous évoluez dans un environnement technologique, concurrentiel ou géographique en pleine mutation, votre stratégie de développement doit vous permettre d'anticiper ces évolutions pour conquérir de nouveaux marchés et développer vos activités.

Avec PM'UP, pour votre développement, bénéficiez :

- * D'un **parcours** adapté à vos besoins, pendant 3 ans
- * D'**experts** reconnus, sélectionnés par la Région, pour vous conduire vers la performance
- * De **250 000€**, un budget maximum pour financer :
 - ✓ **des prestations de conseil sur des problématiques ciblées** : commerciales, techniques, stratégiques...
 - ✓ **votre développement à l'international** : implantation durable de l'entreprise sur un marché export...
 - ✓ **votre démarche sociale et environnementale** : recrutement de publics prioritaires, investissement destiné à réduire l'empreinte écologique...
 - ✓ **vos investissements** de capacité ou de modernisation
 - ✓ **vos recrutements de cadres sur des fonctions nouvelles** : commerciale, export, R&D...



Pour les projets ne prenant pas en compte le développement socio environnemental, le soutien financier régional est plafonné à 200 000€.

Devenez l'une des 200 PM'UP de l'année

Vous êtes une entreprise :

de 20 à 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou présentant un total de bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros (définition européenne) porteuse d'un projet de développement formalisé, créateur d'emplois pour le territoire francilien.

Vous pouvez participer à ce concours si vous remplissez l'une des trois conditions suivantes :

1. Vos activités relèvent d'une de ces 9 filières :

- * Éco-activités
- * Industries de la création
- * Mécanique et première transformation des métaux

- * Optique et systèmes complexes
- * Sciences de la vie (dont les biotechnologies et la santé)
- * Services à la personne
- * Services financiers
- * Tourisme et loisirs
- * Transport et mobilité (dont l'automobile, l'aéronautique et le spatial)

2. Vous avez un projet contribuant au développement des territoires prioritaires de l'Île-de-France :

Territoires « politique de la ville » : zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines, quartiers en grand projet de renouvellement urbain.

« Franges » de l'Île-de-France : 33 cantons situés aux frontières du territoire régional.

3. Votre entreprise doit s'adapter à une évolution rapide de son environnement territorial et/ou sectoriel.

Faites connaître vos projets à la Région Île-de-France

Après examen par un jury, présidé par la Région et composé de personnalités qualifiées, seront retenus les 200 projets présentant le meilleur potentiel en termes :

de création d'emplois, objectif prioritaire de l'action régionale ; d'innovation, de développement à l'international et de développement durable.

Seront également pris en considération : le caractère réaliste des projets et la nécessité de l'appui régional pour leur réussite.

Date limite de candidature : 1^{er} juillet 2008

Dossier et règlement disponibles uniquement sur le site de la Région : www.iledefrance.fr